



ARMOY

DÉCEMBRE 2020

Bulletin municipal n° 67



Édito...

Tout d'abord un grand merci pour la confiance que vous nous avez accordée.

Elus le 15 mars 2020 nous avons pris nos fonctions le 28 mai 2020. Entouré de mon équipe j'ai embrassé cette fonction que j'assumerai avec responsabilité et détermination. Notre action reposera sur l'esprit collectif et l'ouverture, elle s'inscrira également dans une démarche de développement durable.

La nouvelle équipe est déjà au travail, des projets sont en cours dont nous ne manquerons pas de vous faire part.

La rentrée scolaire a été malheureusement placée sous le signe de la COVID 19. Outre le corps enseignant et ses accompagnants, nous remercions l'ensemble du personnel du SIVOM qui a tout mis en œuvre pour que les conditions sanitaires lors de cette rentrée soient scrupuleusement respectées.

Nous comptons cette année 338 élèves, soit 16 de plus que l'année dernière, répartis en 13 classes : 5 maternelles, 7 primaires et 1 en grande section/cours préparatoire.

Malgré toutes les contraintes sanitaires, les associations avaient repris leurs activités avec une indéfectible volonté. Nous pensions après cette rentrée retrouver un peu de sérénité mais le virus en a décidé autrement et il a fallu nous confronter à nouveau au confinement. Nous remercions les associations et restons plus que jamais à leurs côtés. Quant aux manifestations elles ont dû, avec grand regret, être toutes annulées pour préserver la santé de tous.

L'épidémie de COVID-19 continue à sévir et je tiens à vous assurer de notre soutien, toute l'équipe municipale et moi-même. Les règles sanitaires qui nous sont imposées sont des contraintes parfois difficiles à suivre et à accepter. Nous devons porter le masque, pour certains, toute la journée. Nous devons tenir nos distances et réduire nos relations sociales, alors que nous avons tous besoin de côtoyer nos familles et amis. Nous devons sans cesse faire preuve de prudence en nous lavant les mains très souvent. Je salue tous les efforts que vous faites et je vous encourage à les poursuivre. La situation nous y oblige.

Nous allons devoir apprendre à vivre avec la présence de cette maladie pour un certain temps, les gestes barrières qui pour le moment sont les seules armes que nous ayons pour freiner la pandémie et éviter d'être contaminés.

Je vous souhaite, et elles arrivent à grands pas, de très bonnes fêtes de fin d'année.

Patrick BERNARD

SOMMAIRE

> Page 2

EDITO

> Page 4-6

CONSEILS MUNICIPAL, COMMUNAUTAIRE ET DÉPARTEMENTAL

> Page 7

COMPTE-RENDUS

> Pages 8-9

BUDGET

> Pages 10-11

PLU

> Page 12

JARDINAGE

> Page 13

TRAVAUX

> Pages 14-17

VIE MUNICIPALE - GRAINOTHÈQUE

> Pages 18-23

VIE ASSOCIATIVE - COUPS DE CŒUR

> Pages 24-25

SANTÉ

> Pages 26-27

PAGE JEUX - ÉTAT CIVIL

> Pages 30-32

INFOS PRATIQUES

Nos commerces / Transports / Numéros utiles

INFOS

- Mairie : 202, route du Bois de la Cour
- Heures d'ouverture : Lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h (valable jusqu'au 31 janvier)
- Tél. 04 50 73 95 74 - Fax 04 50 73 98 57
- Mail : mairie@armoy.fr - Site : www.armoy.fr
- Permanences du maire : sur rendez-vous

> Directeur de la publication :

Patrick Bernard

> Comité de rédaction :

Céline Marclay, Martine Abdoun,
Agnès Hubert, Philip Larcher,
Julie Debernardi, Martine Sieger

> Création et impression :

Fillion Imprimerie

Le saviez-vous ?

LA PLÂTRIÈRE D'ARMOY

Le gypse a été exploité à Armoiy à partir de 1844 jusqu'à 1934.

La plâtrière est composée de six fours, d'un bâtiment principal avec des broyeurs et les cheminées, d'un quai de chargement, d'un bâtiment pour les chevaux et de trois appartements.

Anecdote : A une époque, seuls les hommes qui travaillaient à la plâtrière portaient des chapeaux, signe de richesse, quand ils allaient à la messe.

Plus d'infos dans le livre
"Patrimoine remarquable de la Commune d'Armoiy"



BIENVENUE !

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux habitants de la commune d'Armoiy !

Vous avez été nombreux à vous installer dans la commune cette année, et d'autres arrivées sont encore prévues pour 2021.

Nous espérons pouvoir nous rencontrer tous, très

vite, afin d'échanger chaleureusement entre Armoisiens et Armoisiennes.

Un grand merci à Elodie Balandras, qui nous a fait ce dessin pour accueillir comme il se doit nos nouveaux habitants.

@ Elodie Balandras





BUDGET ET FINANCES

M. BERNARD Patrick
 Mme SIEGER Martine (Vice présidente)
 Mme HUBERT Agnès
 M. JACQUEY Olivier
 M. VITTE Patrick

URBANISME

M. BERNARD Patrick
 Mme HUBERT Agnès (Vice présidente)
 Mme SIEGER Martine
 M. JACQUEY Olivier
 M. VITTE Patrick
 Mme MARCLAY Céline
 M. MASSE Ludovic

TECHNIQUE

M. BERNARD Patrick
 M. JACQUEY Olivier (Vice président)
 Mme HUBERT Agnès
 Mme SIEGER Martine
 M. LEROY Paul
 M. VITTE Patrick
 M. MASSE Ludovic
 M. PARSY Serge
 M. LARCHER Philip

ENVIRONNEMENT - PATRIMOINE - CULTURE

M. BERNARD Patrick
 Mme HUBERT Agnès (Vice présidente)
 Mme DEBERNARDI Julie (Référénte Environnement)
 Mme MARCLAY Céline
 M. MASSE Ludovic
 Mme TROUDET Pascale (Référénte Bibliothèque)
 M. LARCHER Philip

COMMUNICATION

M. BERNARD Patrick
 Mme MARCLAY Céline (Vice présidente)
 Mme HUBERT Agnès
 Mme ABDOUN Martine
 Mme DEBERNARDI Julie
 M. LARCHER Philip
 Mme SIEGER Martine

VIE LOCALE / SOCIALE

M. BERNARD Patrick
 Mme SIEGER Martine (Vice présidente)
 Mme ABDOUN Martine (Référénte Social)
 M. G'STALTER Grégory (Référént sport)
 Mme BEAU Estelle
 M. LEROY Paul
 Mme TROUDET Pascale
 M. PARSY Serge
 M. MASSE Ludovic

APPEL D'OFFRES

Titulaires
 M. BERNARD Patrick
 Mme HUBERT Agnès
 M. JACQUEY Olivier
 M. LEROY Paul
Suppléants
 Mme SIEGER Martine
 M. LARCHER Philip
 M. G'STALTER Grégory

CCAS

Membres du conseil
 M. BERNARD Patrick
 Mme SIEGER Martine
 M. PARSY Serge
 Mme ABDOUN Martine
 Mme BEAU Estelle

Membres extérieurs

MME COCHARD Thérèse
 M. MILLET Jean-Louis
 M. VOLLMER Patrick
 MME GHIO Marie-Jo

SIVOM

Délégués titulaires
 M. BERNARD Patrick
 Mme SIEGER Martine
 Mme HUBERT Agnès
 M. JACQUEY Olivier
Délégués suppléants
 M. VITTE Patrick
 M. G'STALTER Grégory

THONON AGGLOMÉRATION

Délégué titulaire
 M. BERNARD Patrick
Déléguée suppléante
 Mme MARCLAY Céline

CORRESPONDANT DÉFENSE

M. LARCHER Philip

SYANE

M. LEROY Paul

SIAC





























Délégué titulaire
 M. BERNARD Patrick
Déléguée suppléante
 Mme HUBERT Agnès

Mail : armoyvillage@gmail.com
 Facebook @Armoyvillage



La communauté d'agglomération est administrée par un organe délibérant, le Conseil Communautaire. Cette assemblée est composée de 54 délégués titulaires (et 19 délégués suppléants pour les communes ne disposant que d'un seul représentant) issus des conseils municipaux des 25 communes membres. Le nombre de représentants désignés par commune a été défini en fonction de leur poids démographique, en application du droit commun. Le président est M. Christophe ARMINJON, Maire de Thonon-les-Bains.

Voici la présentation des élus de notre commune et de nos voisins les plus proches, vous trouverez plus d'infos sur le site de Thonon agglomération : www.thononagglo.fr

ALLINGES		ARMOY		LE LYAUD		ORCIER	
							
François DEVILLE 5e vice-président Maire d'Allinges	Claudine FAUDOT Conseillère communautaire	Patrick BERNARD Conseiller communautaire Maire d'Armoiy	Céline MARCLAY Conseillère communautaire suppléante	Joseph DEAGE 8e vice-président Maire du Lyaud	Murielle FILLON Conseillère communautaire suppléante	Catherine MARTINERIE Conseillère communautaire Maire d'Orcier	Marie-Christine MICHAUD Conseillère communautaire suppléante
THONON-LES-BAINS							
							
Christophe ARMINJON Président Maire de Thonon-Les-Bains	Jean-Claude TERRIER 3e vice-président	Gérard BASTIAN 6e vice-président	Richard BAUD 9e vice-président	Isabelle PLACE-MARCOZ 11e vice-présidente	Brigitte MOULIN 13e vice-présidente	Emily GROPPI Conseillère communautaire	Jean-Marc BRECHOTTE Conseiller communautaire
							
René GARCIN Conseiller communautaire	Carine DE LA IGLESIA Conseillère communautaire	Nicole JAILLET Conseillère communautaire	Philippe LAHOTTE Conseiller communautaire	Sylvie SETTI Conseillère communautaire	Mustapha GOKTEKIN Conseiller communautaire		
							
Jean-Baptiste BAUD Conseiller communautaire	Sophie PARRA D'ANDERT Conseillère communautaire	Thomas BARNET Conseiller communautaire	Franck DALIBARD Conseiller communautaire	Mélanie DESFOUGERES Conseillère communautaire	Jean-Louis ESCOFFIER Conseiller communautaire		

Merci au Conseil Départemental pour leur soutien financier dans nos projets de la commune.

34 Conseillers Départementaux (17 femmes et 17 hommes) vous représentent au sein de l'Assemblée Départementale. Elus pour 6 ans au suffrage universel direct, ils défendent les intérêts de leur canton et portent la politique du département en faveur des Haut-Savoyards. Ils travaillent en sessions plénières ou au sein de commissions spécialisées, et participent aux instances de nombreux organismes (collèges, hôpitaux, organismes sociaux, etc.).
Prochaines élections : 2021



PATRICIA MAHU

Conseillère Départementale du canton de Thonon-les-Bains
Elue au Conseil Départemental depuis 2015.
Membre de la Commission Permanente.
Membre de la 6^e Commission Tourisme, Lacs et Montagne
Membre de la 8^e Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale

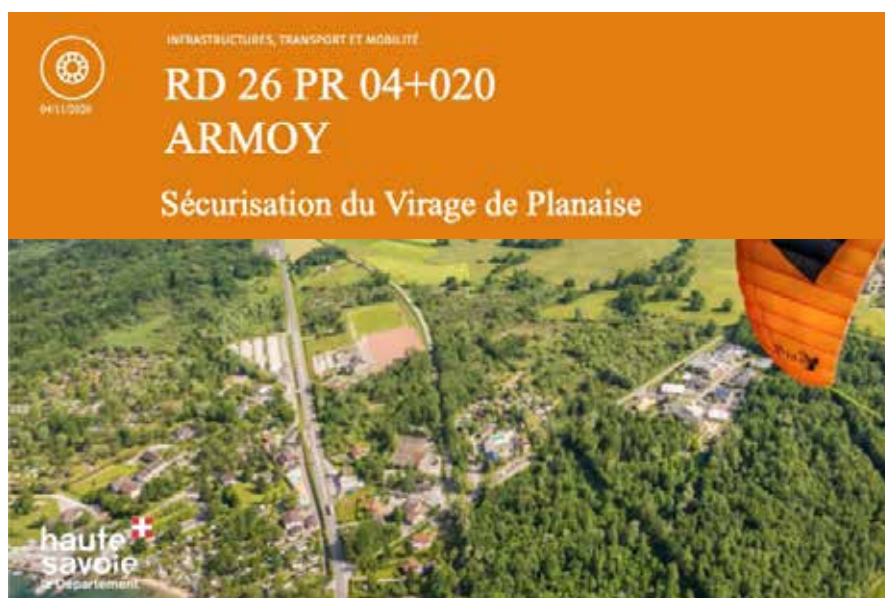


RICHARD BAUD

Conseiller Départemental de Thonon-les-Bains
Elu au Conseil départemental depuis 2015.
Membre de la Commission Permanente.
Membre de la 3^e Commission Infrastructures Routières, Transports et Mobilité, Bâtiments.
Membre de la 7^e Commission Aménagement du Territoire, Politique de l'Habitat, Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières.
Vice-Président du SDIS

Plus d'infos sur le site du département :

WWW.HAUTESAVOIE.FR





CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020

Installation du Conseil Municipal
Election du maire et des adjoints
Monsieur BERNARD Patrick a été proclamé maire.
Madame SIEGER Martine, 1^{er} adjoint au Maire ;
Monsieur JACQUEY Olivier 2^e adjoint au Maire ;
Madame HUBERT Agnès 3^e adjoint au Maire.
Création des commissions communales

- commission urbanisme
- commission budget et finances
- commission technique
- commission communication
- commission vie locale (fêtes et cérémonie, associations, commerces, sport et social (solidarité, école, jeunesse)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2020

Délégations du Conseil Municipal au Maire

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget (article L2122-22 4^o CGCT) ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes (article L2122-22 6^o CGCT) ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux (article L2122-22 7^o CGCT) ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (article L2122-22 8^o CGCT) ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges (article L2122-22 9^o CGCT) ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros (article L2122-22 10^o CGCT) ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts (article L2122-22 11^o CGCT) ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme (article L2122-22 14^o CGCT) ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code (article L2122-22 15^o CGCT) ;

INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS
et CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Taux accordé au maire :	43,88 %
Taux attribué au 1 ^{er} adjoint :	19,8 %
Taux attribué au 2 ^e adjoint :	19,8 %
Taux attribué au 3 ^e adjoint :	19,8 %
Taux attribué au conseiller municipal délégué :	7,7 %

FINANCES LOCALES – TAXES LOCALES 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2020 de la façon suivante :

- Taxe Foncier Bâti8,86 %
- Taxe Foncier Non Bâti36,60 %

Les taux restent inchangés.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020

Budget primitif 2020

La section de fonctionnement présente :

- Un montant total de dépenses arrêté à 748 392,00 €
- Un montant total de recettes arrêté à 1 768 515,00 €

Soit un suréquilibre de 1 020 123,00 €.

La section d'investissement est équilibrée à 482 821,00 €.

Régularisations Foncières :

Acquisition amiable terrains SCI "Grange de l'Ermitage".
Décision d'ester en justice.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'une requête a été formulée par un habitant devant le Tribunal Administratif de Grenoble tendant à l'annulation de l'arrêté de permis de construire N°7402019B0022 en date du 20 février 2020 délivré par le Maire de la Commune d'Armoay à la société PROFIL IMMOBILIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER la défense de la commune dans l'instance devant le Tribunal Administratif de Grenoble
- Cimetière
- Décision de la création d'un jardin du souvenir et un nouveau columbarium.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2020

Régularisations Foncières Route de l'Ermitage.
Régularisations Foncières Voie communale n°4.
Régularisations Foncières Impasse de la ferme.
Office National des Forêts .
Vote des subventions aux associations 2020.

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2020

Domaine et Patrimoine

Après examen du projet de sécurisation du virage de Planaise élaboré et présenté en séance par le Conseil Départemental de Haute-Savoie, qui a pour objectif d'améliorer la sécurité des usagers de la RD26 par l'élargissement de la chaussée et la rectification du tracé, le Conseil Municipal considérant que la parcelle A113 est impactée par le projet pour une emprise approximative de 765 m², après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la cession de la surface de 160 m² possédée dans la parcelle A113 au prix de 0,50 euro le m².

Subvention- Rénovation de deux logements communaux

La commune est propriétaire de deux logements locatifs. La commune en concertation avec les locataires, a recensé les besoins visant à la rénovation de ces deux appartements. Ces travaux sont éligibles au Bonus-Relance 2020-2021 mis en œuvre par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le plan de financement suivant :

Dépenses	4496,70 €
RecettesRégion Auvergne-Rhône-Alpes	2248,35 €
Autofinancement	2248,35 €

Finances locales- Révision des tarifs communaux

Les tarifs fixés en 2020 sont reconduits en 2021



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

En raison du contexte sanitaire lié à la crise de la Covid 19, le budget 2020 a été voté le 7 juillet 2020 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité

- La section de fonctionnement regroupe

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions).
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir, il existe trois principaux types de recettes, la fiscalité, les dotations versées par l'Etat et les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

- La section d'investissement comporte

- en dépenses le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours...)
- en recettes les emprunts, les dotations et subventions de l'Etat, le fonds de compensation de la TVA. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libelle	Montant voté
011	Charges à caractère général	184 273 €
012	Charges de personnel	143 915 €
014	Atténuations de produits	14 700 €
65	Autres charges de gestion courante	330 920 €
66	Charges financières	31 000 €
67	Charges exceptionnelles	2 500 €
012	Virement à la section d'investissement	0 €
042	Opérations d'ordre entre section	41 084 €
	TOTAL	748 392 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2019.

Chap	Libelle	Montant voté
013	Atténuations de charges	3 700 €
70	Produits des services	12 300 €
73	Impôts et taxes	602 788 €
74	Dotations et participations	206 771 €
75	Autres produits gestion courante	52 000 €
77	Produits exceptionnels	700 €
002	Résultat reporté	890 256 €
	TOTAL	1 768 515 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libelle	Montant voté
20	Immobilisations incorporelles (études)	0 €
204	Subventions d'équipement versées	42 000 €
21	Immobilisations corporelles	71 892 €
23	Immobilisations en cours	38 108 €
27	Autres immobilisations financières	25 446 €
16	Remboursements d'emprunts	43 839 €
	TOTAL	221 285 €

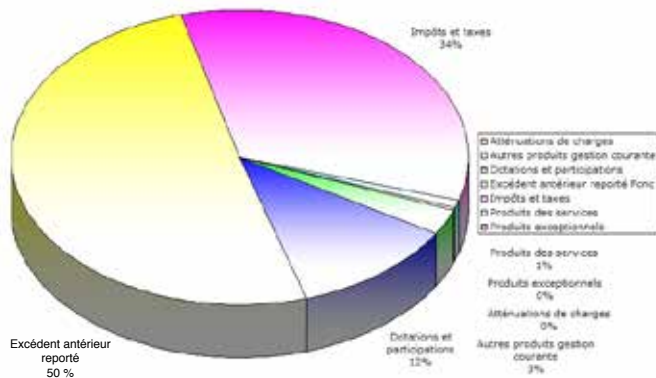
Les projets d'équipements et de travaux (chapitres 20 21 23 du tableau ci-dessus) portent essentiellement sur les domaines suivants :

Construction d'un columbarium	25 000 €
Viabilisation aire accueil	2 621 €
Vidéo protection	40 000 €
Matériel informatique	4 271 €
Réaménagement bâtiment mairie	38 108 €
Virement budget caveaux pour construction caveaux	25 446 €

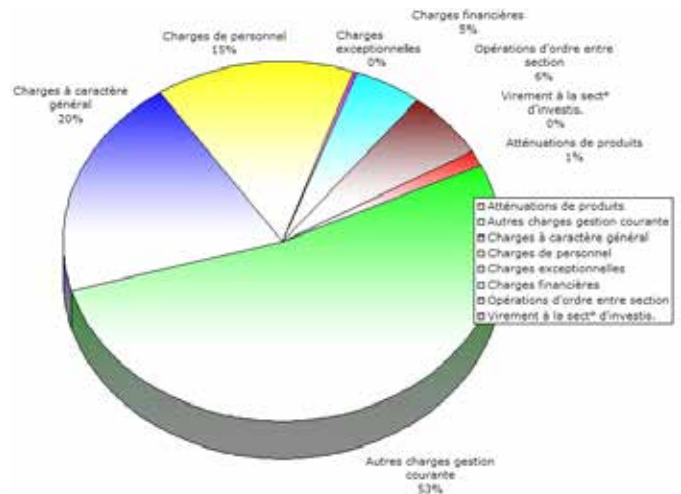
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libelle	Montant voté
13	Subventions d'investissement	32 935 €
10	Dotations-Fonds divers-Réserves	74 625 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €
040	Opérations d'ordre entre sections	41 084 €
001	Solde d'exécution positif reporté (n-1)	148 760 €
TOTAL		297 404 €

RÉPARTITION BUDGET PAR CHAPITRE FONCTIONNEMENT-RECETTE



RÉPARTITION RÉALISÉE PAR CHAPITRE FONCTIONNEMENT-DÉPENSE



FINANCES LOCALES

BUDGET CAVEAUX – BUDGET PRIMITIF 2020

Section de fonctionnement :	Dépenses	58 970,00 €
	Recettes	67 046,00 €
Section d'investissement :	Dépenses	41 600,00 €
	Recettes	58 969,00 €

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES ARMOY - LE LYAUD (SIVOM)

78, rue des Voigères - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 73 97 84 - Fax 04 50 70 56 53

SÉANCE DU 27 JUILLET 2020

ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCES

Madame Murielle FILLON est désignée à l'unanimité Secrétaire de séances lors des réunions du Comité Syndical.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :

- 37.345,83 € en section de fonctionnement à l'article 002 (Résultat de fonctionnement reporté)
- 60.000 € en section Investissement à l'article 1068 (Excédent de fonctionnement)

et l'excédent d'investissement de l'exercice 2019 soit 164.111,19 € en section d'investissement à l'article 001 (Excédent d'investissement reporté).

BUDGET PRIMITIF 2020 : ADOPTION

Le Comité Syndical adopte le budget Primitif du Syndicat Intercommunal, pour l'exercice 2020, comme suit :

Section de fonctionnement :	
En recettes :	920.000,00 €
En dépenses :	920.000,00 €
Section d'investissement :	
En recettes :	319.600,00 €
En dépenses :	319.600,00 €

TARIF ANNÉE 2020/2021

Le Comité Syndical FIXE :

- Le prix du repas de cantine scolaire à 5,00 € ;
- La ½ h de garde-périscolaire à 1,50 €
- La séance d'aide aux devoirs à 4,50 €.

- La location de la motricité pour le Foyer Rural Armoys - Le Lyaud et le Ski de fond de Bellevaux et Chablais Nordic à 1,75 €/l'heure.

CONVENTION ENTRE LE SIVOM ARMOY-LE LYAUD ET :

- LE FOYER CULTUREL ARMOY-LE LYAUD

- Le CLUB DE SKI DE FOND DE BELLEVAUX et CHABLAIS NORDIC

Une participation pour les frais d'électricité, de chauffage,... est demandée comme chaque année.

Le montant de la participation est fixé à 1,75 € par heure.

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2020

DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT :

Le Comité Syndical délègue les attributions concernant la modification, la création de régies, la passation d'emprunts... au Président en cas de nécessité. Le Président en informera, à chaque fois, le Comité Syndical.

NOMINATION D'UN MANDATAIRE POUR LA RÉGIE DE RECETTES CANTINE GARDERIE

Madame Elodie VIDAL, Secrétaire de la Mairie du Lyaud a été nommée mandataire pour la Régie de Recette du SIVOM.

CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT HIVERNAL

Comme chaque année, Monsieur Roger FILLON sera engagé comme vacataire au sein du SIVOM pour la période hivernale afin de venir en renfort au Service Technique pour le déneigement de la voirie sur les 2 communes. Monsieur FILLON intervient uniquement à la demande du Responsable Technique, Monsieur Rémi FILLON ou à la demande des Maires des communes d'ARMOY ou du LYAUD.

DEVIS RÉFECTION TOITURE

Après étude des différents devis pour la réfection d'une partie de la toiture du Groupe Scolaire Intercommunal ARMOY-LE LYAUD, la Zinguerie DETRAZ a été retenue pour effectuer ces travaux.

Pour tous vos travaux, merci de vous référer au PLU de la commune qui vous donnera la réglementation selon votre projet.

L'équipe de la Commission Urbanisme d'Arroy est également à votre disposition : armoyvillage@gmail.com

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
 L'HONNORABLE
agglomération

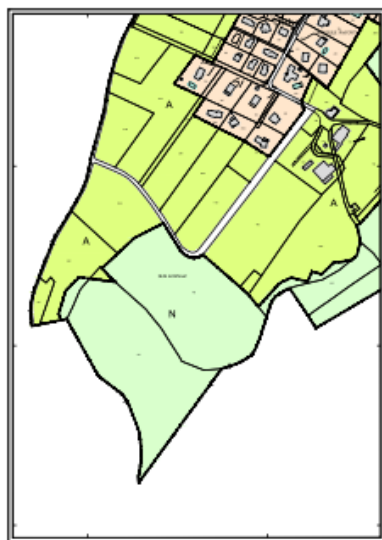
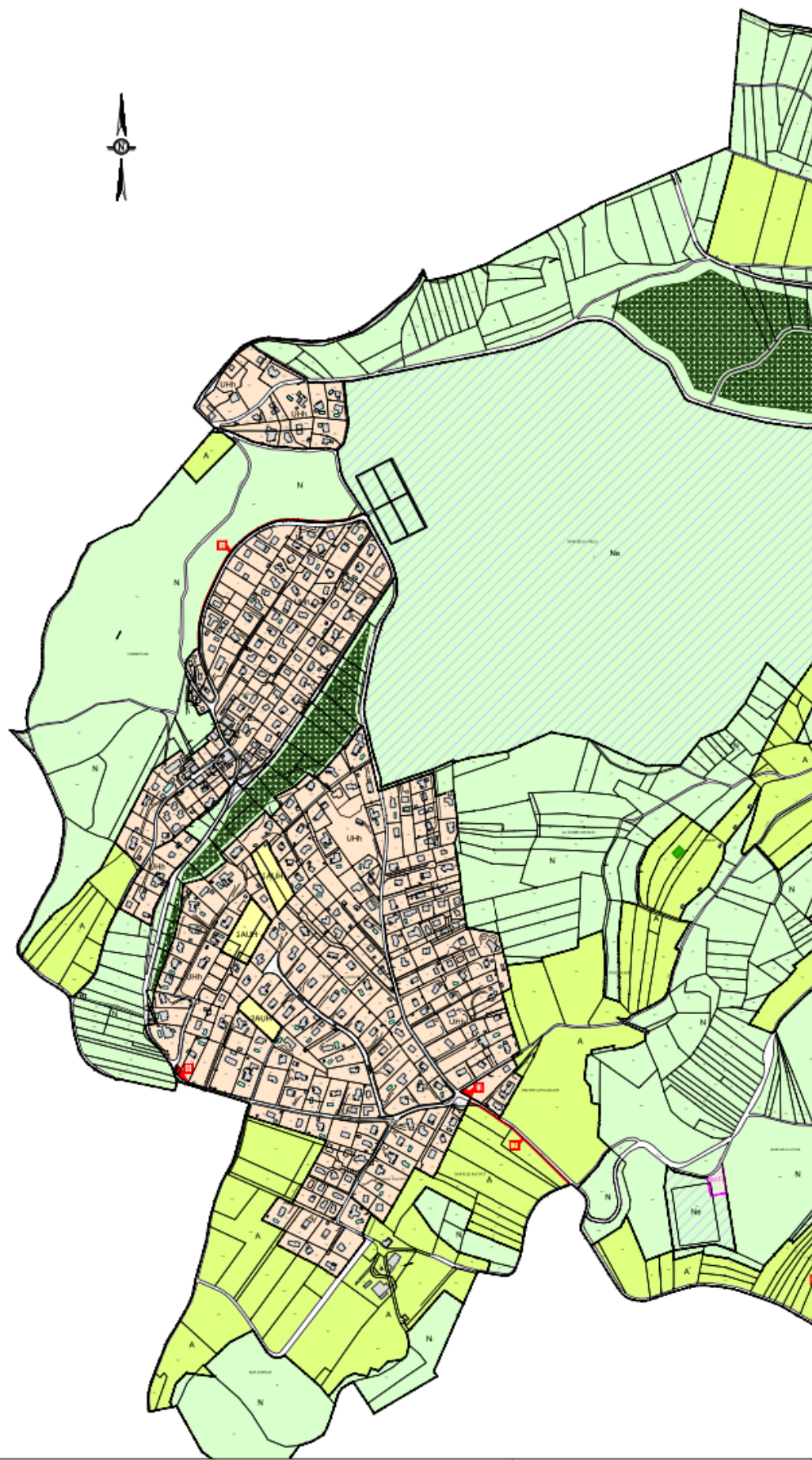
Arroy

Plan Local d'Urbanisme
 Règlement graphique
 (Plan de zonage)

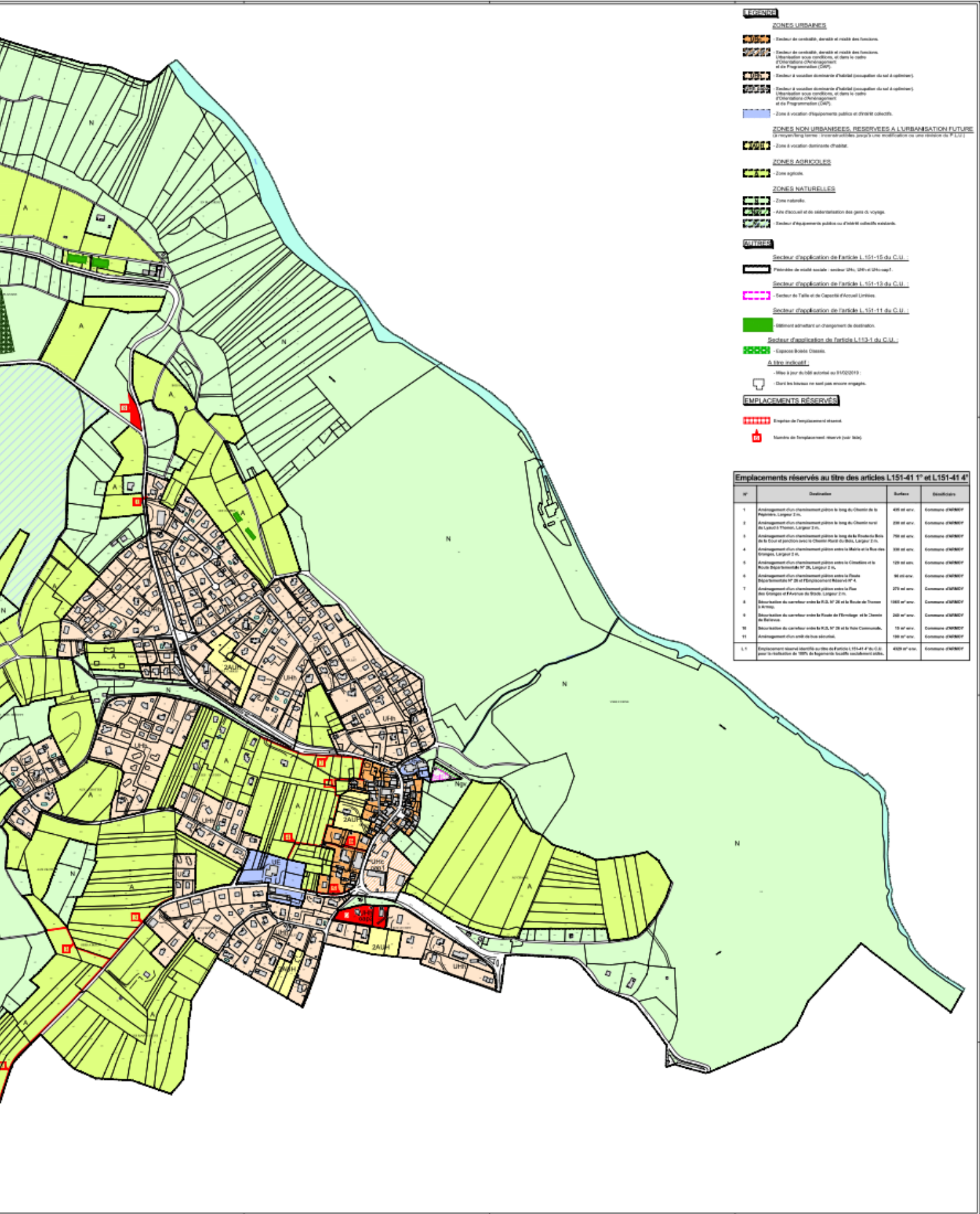
Document élaboré en vertu de la loi n° 2000-1208 du 6 décembre 2000, relative à la simplification de l'état administratif, et de la loi n° 2003-710 du 15 juillet 2003, relative à l'égalité territoriale.

27/06/2014

PLAN	PROCEDURES
N° 3-2a	
ECHELLE	
1/2500	
DATE	DATE DE VALIDITE
2014	2014-2020
10/06/2014	10/06/2014



Vous trouverez toutes les infos sur le site de la commune
ou sur : thononagгло.fr -> accueil -> urbanisme



- LEGENDAIRE**
- ZONES URBAINES**
- UR** Zone de centralité, densité et mixité des fonctions.
 - UR1** Zone de centralité, densité et mixité des fonctions. Urbanisation sous conditions, et dans le cadre d'Observatoire d'Aménagement et de Programmation (OAP).
 - UR2** Zone à vocation dominante d'habitat (conception du lot à optimiser).
 - UR3** Zone à vocation dominante d'habitat (conception du lot à optimiser). Urbanisation sous conditions, et dans le cadre d'Observatoire d'Aménagement et de Programmation (OAP).
 - UR4** Zone à vocation d'équipements publics et d'usages collectifs.
- ZONES NON URBAINISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE**
(à réserver comme zones réservées jusqu'à une modification ou une révision de P.L.U.)
- UR5** Zone à vocation dominante d'habitat.
- ZONES AGRICOLES**
- ZA** Zone agricole.
- ZONES NATURELLES**
- ZN** Zone naturelle.
 - ZN1** Aire d'écueil et de sédimentation des gens de voyage.
 - ZN2** Zone d'équipements publics ou d'usages collectifs existants.
- SECTEURS**
- S1** Secteur d'application de l'article L.151-15 du C.U.
 - S2** Périmètre de stabilité sociale : secteur OAP, OAP et d'usage.
 - S3** Secteur d'application de l'article L.151-13 du C.U.
 - S4** Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées.
 - S5** Secteur d'application de l'article L.151-11 du C.U.
 - S6** Éléments admettant un changement de destination.
 - S7** Secteur d'application de l'article L.151-1 du C.U.
- Espaces Boisés Classés**
- EBC** Espace Boisé Classé.
- A titre individuel**
- AI** Mise à jour du IMR autorisé au 01/01/2019.
 - AI1** Dans les limites ne sont pas encore engagés.
- EMPLACEMENTS RESERVEES**
- ER** Emplacement réservé.
 - ER1** Numéro de l'emplacement réservé (voir liste).

Emplacements réservés au titre des articles L.151-41 1° et L.151-41 4°

N°	Désignation	Surface	Destinataire
1	Aménagement d'un emplacement public le long du Chemin de la Pénitence, Largeur 2 m.	400 m² env.	Commune d'AMBOIN
2	Aménagement d'un emplacement public le long du Chemin rural de Luchet à Thonon, Largeur 2 m.	200 m² env.	Commune d'AMBOIN
3	Aménagement d'un emplacement public le long de la Route de Bâle de la Cour à position entre le Chemin Rural de Bâle, Largeur 2 m.	700 m² env.	Commune d'AMBOIN
4	Aménagement d'un emplacement public entre la Mairie et la Rue des Temples, Largeur 2 m.	300 m² env.	Commune d'AMBOIN
5	Aménagement d'un emplacement public entre la Croix et le Route Départementale N° 26, Largeur 2 m.	120 m² env.	Commune d'AMBOIN
6	Aménagement d'un emplacement public entre le Chemin de la Vallée et l'Emplacement Réserve N° 4.	90 m² env.	Commune d'AMBOIN
7	Aménagement d'un emplacement public entre la Rue des Temples et l'Emplacement Réserve N° 4.	270 m² env.	Commune d'AMBOIN
8	Structuration du carrefour entre la Rue de l'Éclairage et le Chemin de Bâle.	1000 m² env.	Commune d'AMBOIN
9	Structuration du carrefour entre la Rue de l'Éclairage et le Chemin de Bâle.	200 m² env.	Commune d'AMBOIN
10	Structuration du carrefour entre la Rue de l'Éclairage et le Chemin de Bâle.	10 m² env.	Commune d'AMBOIN
11	Aménagement d'un arrêt de bus à l'arrêt.	100 m² env.	Commune d'AMBOIN
L.1	Emplacement réservé identifié au titre de l'article L.151-41 4° du C.U. pour la réalisation de 10% de logements sociaux localement adossés.	4000 m² env.	Commune d'AMBOIN



Trucs et astuces du jardinier. **Le paillage, que des avantages !**

Dans le monde du jardinage au naturel, le paillage est roi. Cette technique consiste à protéger le sol à l'aide d'une "couverture" constituée de matériaux organiques.

Les avantages de cette couverture sont nombreux : elle limite l'assèchement du sol en gardant l'humidité ; elle limite le développement des herbes indésirables ; enfin elle offre abri et nourriture aux micro-organismes. Ce système permet donc de limiter les arrosages, de gagner du temps et de l'énergie de désherbage, tout en favorisant la lutte naturelle contre les ravageurs et les maladies !

Mais ce n'est pas tout. Les matériaux utilisables sont variés et souvent déjà présents dans vos jardins. Les réutiliser vous évitera de devoir les évacuer. Au-delà de la paille connue de tous, les résidus de tontes séchés sont une ressource intéressante, tout comme les feuilles mortes (éviter toutefois les feuilles de noyer). Et pour celles et ceux qui disposent de haies, les broyats de ligneux sont tout à fait adaptés, alors ne vous en débarrassez pas ! Contactez plutôt Thonon agglomération pour bénéficier du service de broyage à domicile gratuit proposé par la collectivité.

Pour finir de vous convaincre, retour sur expérience avec le témoignage de Bernard habitant de la commune :

"Mon jardin est situé sur les terrasses du Léman, le sol est très filtrant car constitué d'une veine de gravier de plus de 30 m. L'eau circule donc très vite en sous-sol, ce qui ne laisse que peu de temps aux végétaux pour la capter. C'est donc tout d'abord pour minimiser les pertes en eau que j'utilise le paillage depuis des années.

En automne, je recouvre mon sol avec les feuilles mortes tombées dans mon jardin. Cette couche limite le gel de la terre et le lessivage des nutriments et procure habitat et nourriture à la pédofaune. Ainsi, dès le début du printemps mon potager est prêt pour une nouvelle saison.

En plus de favoriser le développement de mes cultures, les matériaux pour pailler sont présents dans mon jardin, les utiliser me permet de recycler la matière. En effet, les feuilles mortes, les résidus de tonte et d'élagage de ma haie (broyés) constituent un très bon paillage.

Entretenir mon jardin est devenu moins énergivore et je gagne un temps précieux puisque je n'exporte plus mes végétaux en déchetterie."



PROTECTION LE LONG DU CIMETIÈRE

Mise en place de protections le long du cimetière dans le but de :

- éviter que les motos, en évitant le dos d'âne, ne heurtent une personne sortant du cimetière ;
- protéger les enfants de l'école allant à la bibliothèque ;
- sécuriser la sortie du parking entre la mairie et le cimetière.

Réalisation par le SIVOM.



GOUDRONNAGE CANIVEAU À LONNAZ

Chaussée inondée lors de pluie. Mise en place par le SIVOM d'un caniveau et d'un puit perdu. Entreprise EUROVIA et SIVOM.



CANIVEAU PLUVIAL DES BOIS DE VILLE

Remplacement du caniveau ainsi que des plaques fontes cassées.

Réalisation par le SIVOM.



AMÉNAGEMENT TERRAIN COMMUNAL

Mise en place de protections pour empêcher l'accès des véhicules dans le champ jouxtant l'aire des gens du voyage.

Réalisation par le SIVOM.



COLUMBARIUM

Installation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir dans le cimetière d'Armoiy.



AMÉNAGEMENT DU TOURNANT VERS LA BOULANGERIE

Le but de cet aménagement est d'augmenter la largeur du trottoir et de sécuriser les piétons, notamment les enfants (en rang de 2 pour aller à la bibliothèque).



Récits d'un soldat 14-18
prisonnier dans un camp allemand.

avoir pour les manger, car en ce moments nous n'avions aucun Gôli.

De temps en temps on nous donnait un bœuf sa pour tout repas.

Mais nous ne mangions pas les têtes de ces poisons mais les truies qui étaient de très forte mangeurs ramassaient toutes ces têtes, pour les faire cuire et les manger. Beaucoup sont morts, car c'est tout-à-fait indigeste.

La discipline y était assez sévère, mais nous n'y étions pas maltraités.

Le 14 Juin 1918 je fus expédié au Camp de Celle avec 2000 de mes Compatriotes, tous Gradés (Caporaux et S.O) Ce camp était un camp de représailles. Pour y aller nous restâmes 48 heures dans le train, sans aucune nourriture et sans eau pour boire, car il nous était défendu de descendre dans les Gares, pour remplir nos bidons.

Enfin après un long et pénible voyage nous arrivâmes au Camp, où pour nous reposer les Boches nous reçurent de coups de plant de sabots et de pu car les Gardiens qui étaient chargés de notre surveillance nous ne nous considéraient pas comme des prisonniers de Guerre, mais comme des prisonniers de droit public.

Les baraquements y étaient très sales et il y avait beaucoup de vermine.

Ce n'était pas la discipline qui régnait dans ce camp mais bien l'enfermement.

La nourriture était très réduite et immanquable, quelque fois nous avons fait un repas avec 1/2 de bœuf et 1 pomme de terre, la viande était complètement inconnue.

Le travail était aussi très pénible, car il n'y avait pas de chiens pour traîner les lourdes charges, nous étions obligés de remplacer ces animaux et les Gardiens qui surveillaient les travaux ^{avaient} plaisir de nous torturer en nous faisant aller plus vite que nous ne pouvions, on nous frappait avec leurs crosses de fusils ou on nous piquait avec la pointe de leurs baïonnettes.

Il y avait aussi de précieux auxiliaires pour nous garder; ils employaient des chiens d'espèce spécialement pour la garde des prisonniers.

Ces chiens étaient d'une très grande ferocité et ces Messieurs pour entretenir l'ardeur de ces cruels animaux ne se gênaient pas de les lancer après n'importe quel prisonnier. J'ai vu un soldat

11 NOVEMBRE



allemand tacher un de ces chiens après un Adjutant Français et quand ce Barbare vit cet animal l'Adjutant avait ses vêtements en lambeaux et les jambes en sang.

Cet Adjutant après cet incident adressa une plainte au Commandant de ce Bague, il fut puni pour réclamation non justifiée.

Les punitions n'étaient autre que de véritables tortures. Pour un motif tout-à-fait futile nous étions très, très sévèrement punis.

Les principales sont les suivantes: Le Poteau, auquel nous étions attachés pendant plusieurs heures par jour à l'aide d'une grosse corde qui portait des chevilles allant jusque au cou, la figure toujours tournée du côté du soleil et une tête, au lieu tournée du côté ^{du} ciel venait la pluie s'il pleuvait. et ils enlevaient la capote si le Poteau en était détaché. Et lorsque nous y étions ils nous faisaient monter sur les talons sur une grosse brique et quand on était bien fixé ils enlevaient la brique de sorte que l'on ^{était} sur pied. Quelques fois cette punition était suivie de la flagellation.

La mort par étouffement était assez fréquente. 2^e La cage de fils-de-fer, qui l'on d'immergeait

BIBLIOTHÈQUE "BOÎTE À LIVRES"

Une boîte à livres est présente sur la commune. Elle permet de déposer et /ou de prendre des livres déposés par d'autres personnes.

C'est un principe d'échange, je laisse un livre prendre son envol vers un autre lecteur.

A ce jour ce principe fonctionne parfaitement, mais, de plus en plus, des agissements le dérègle, des cartons entiers sont déposés à même le sol, ce qui empêche les personnes d'accéder aux étagères.

La bibliothécaire prend chaque semaine de son temps pour ranger.

Un employé du service technique est également obligé, toutes les semaines, de récupérer les cartons et les déposer à la déchetterie (d'où une perte de temps pour lui et un dysfonctionnement pour la boîte).

Par ailleurs des points propres à cet effet sont disponibles dans la commune.

Merci de laisser ce service vivre en bonne intelligence.

Recherche de bénévoles :

Pour vivre, votre bibliothèque recherche des personnes pour tenir les permanences, pour lire aux enfants, pour animer une séance de contes ou tout autre projet.

Toute idée est la bienvenue.

Prix du premier roman :

Vous recherchez des idées de lectures :

La bibliothèque d'Armoy participe au prix du premier roman : le principe est simple il suffit de lire un ou les dix livres proposés dans la sélection de donner une note et une courte impression.

ANNULATION DES VŒUX DU MAIRE

Le mois de décembre est arrivé à grand pas et même si nous pensons à décorer le sapin de Noël, nous savons que la situation reste particulière.

La cérémonie des vœux du Maire n'aura, bien entendu, pas lieu mais je m'adresserai à vous tout de même à travers le site internet de la commune.

Je vous souhaite à tous bon courage et vous donne rendez-vous prochainement.

REPAS DES AÎNÉS

2020 restera une année exceptionnelle tant elle aura été dévastatrice, tant elle nous aura privé de certaines de nos libertés et entre autres des festivités qui nous apportent tant de joie, de plaisir et de réconfort.

Devant la crise sanitaire sans pareil qui touche notre pays et les consignes imposées par l'Etat, le CCAS et le Conseil Municipal de notre commune sont contraints d'annuler notre traditionnel repas des aînés.

Espérons que 2021 nous permettra de tous nous retrouver pour passer de bons moments.

Merci de votre compréhension



ÉCOLE LE LYAUD-ARMOY

Dans ce contexte de crise sanitaire le corps enseignant a fait de son mieux pour accueillir les enfants en toute sérénité avec un maximum de sécurité.

Un grand merci aux ASSMAT et au personnel de cantine qui font le maximum pour que nos enfants puissent déjeuner dans les meilleures conditions.

Les effectifs étant importants, une 13^e classe a été ouverte. Elle accueille des moyennes et grandes sections.

Le nombre d'élèves scolarisés à cette rentrée est de 338 élèves soit 16 de plus que l'année dernière. La maternelle (142 élèves) a ouvert ses portes pour la petite, moyenne et grande sections à raison de 5 classes.

La primaire (196 élèves) a ouvert ses portes pour le cours préparatoire, cours élémentaire et cours moyen à raison de 7 classes primaires et 1 classe grande section/cours préparatoire.

Cette année, 6 enseignants ont intégré le groupe scolaire intercommunal Armoys-Le Lyaud :

- Marie CANONNE assure l'enseignement de la nouvelle classe de moyenne et grande section ;
- Alicia POTZ assure le complément de Mesdames Edith CANTAN et Aurélie MASSABIE en maternelle et le complément de Magali LIOTARD en élémentaire ;
- Clara FANTINI et Fanny JACQUET ont en charge la classe de CE1/CE2 ;
- Zoé CARRET et Julie CHATELAIN assurent la classe de CM1/CM2.

L'ensemble des classes maternelle et primaire sont sous la responsabilité de Madame Cathy CHIFFLET, Directrice du groupe scolaire d'Armoys-Le Lyaud.

Les cours ont lieu de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. L'accueil des enfants a lieu 10 minutes avant de début des cours.

Le mercredi est libéré.

L'activité "aide aux devoirs" est reconduite pour cette année, assurée par Delphine GAILLARD, enseignante. Obligation d'inscrire les enfants pour toute la période et tous les jours.

L'activité est facturée 13,50 € par semaine que l'enfant participe ou pas. Elle se déroule de 16h30 à 18h les lundis, mardis et jeudis.

Pour information :

La cantine : 5,00 € le repas.

La garderie : 1,50 € la ½ heure.

(Toute tranche horaire commencée est due.)



C'est la rentrée,

Finis crabes et crustacés.

C'est la rentrée,

Le sable des poches est tombé.

C'est la rentrée,

La classe est rangée.

C'est la rentrée,

L'école n'a pas déménagé,

Voici venu le temps d'y retourner.



ATELIER "FAIRE SES GRAINES DE TOMATES"

Un atelier "Faire ses graines de tomates" a été proposé à la Grainothèque de la bibliothèque d'Armoys le 12 septembre 2020. Il a été organisé par les Incroyables Comestibles d'Armoys/Le Lyaud et les Gardiens de Semences Léman 74.

Nous avons dégusté près de 40 variétés de tomates de nos jardins, à partir de nos semences et choisi nos préférées.

Cette rencontre a été l'occasion d'expliquer comment extraire les graines de tomates et les conserver.

Chacun a pu repartir avec son choix de graines de tomates qu'il va semer l'an prochain.

De la documentation a été mise à la disposition des participants par la bibliothécaire.

L'après-midi a été l'occasion d'un échange cordial, animé et gustatif.

A très bientôt pour de nouveaux ateliers !



<http://incroyablescomestiblesleman74.chablaispermaculture.fr/>
<http://gardiensdesemencesleman74.chablaispermaculture.fr/>



COMITÉ DES FÊTES

Votre Comité a été créé pour vous divertir, mais aussi pour que vous puissiez vous rencontrer, pour renforcer vos affinités, pour retisser le lien social.



N'hésitez pas à nous rejoindre pour un engagement régulier ou de simples coups de pouce...
Votre présence, vos idées, vos talents sont les bienvenus !

Quelle terrible et triste année !

Annulation sur annulation

- le Carnaval des enfants,
- la fête de la Musique,
- le repas dansant "Disco"
- la fête de la châtaigne.

Il restait une manifestation que nous attendions tous "Le Noël des Enfants".

Alors, accompagnant la décision de Monsieur le Maire, le Comité s'est résolu à contre-cœur à annuler la venue du Père Noël dans la salle polyvalente.

Une décision difficile, mais que nous nous devons de prendre.

Impossible en effet d'accueillir tous les enfants et leurs parents, grands-parents ou accompagnants dans la salle polyvalente de la mairie d'Armoiy.

Il nous aurait fallu :

- faire attendre à l'extérieur les personnes et les loulous afin de respecter le nombre autorisé dans la salle,
- surveiller
 - le port du masque,
 - l'utilisation du gel,
- faire respecter la distanciation,
- ne plus autoriser les photos de vos enfants sur les genoux du Père-Noël,
- ne plus installer de décors ni de buffet où habituellement le Comité vous offrait gâteaux, friandises et boissons.

Mais le Comité a gardé malgré tout le contact avec le Père Noël et son secrétariat.

Sa boîte aux lettres sera posée comme d'habitude devant la mairie et retirée le jeudi 24 décembre 2020. Les lutins viendront chercher les lettres déposées par les enfants.

Le Père-Noël répondra, comme toujours, à tout ce merveilleux courrier.

Attention, il ne faudra pas qu'ils oublient leur prénom Nom de Famille et adresse pour que les lutins puissent déposer la réponse du Père-Noël !.....



Boîte aux lettres du Père Noël

2021

Si nous le pouvons, nous serons toujours là pour que nos manifestations continuent à vous divertir, à vous permettre de vous rencontrer, de partager tous ces moments de convivialité qui nous manquent tant.

Le Comité souhaite que ces fêtes de fin d'année soient les plus belles possibles.

Que vous puissiez les vivre en pleine santé, prenez bien soin de vous !





FOYER RURAL, EN ROUTE POUR UNE NOUVELLE SAISON

La fin de la saison dernière fut bien perturbée par un vilain virus, entraînant l'arrêt des activités. Nos animateurs ont fait leur possible pour rattraper des cours ou pour faire des cours en ligne pour ceux qui pouvaient les suivre.

Le bureau du Foyer avait fait le choix de les rémunérer intégralement sur cette période, et remercie tous les adhérents et la municipalité qui ont manifesté leur précieux soutien d'une façon ou d'une autre.

Aujourd'hui, le Foyer s'est bien remis en route... La bonne humeur, la compétence, tout est mis en œuvre pour que la saison se passe au mieux, et dans de bonnes conditions sanitaires. Merci à tous, adhérents et animateurs, pour leur implication, leur compréhension et leur respect des quelques contraintes nécessaires.

Cette année, nous pouvons compter sur 14 animateurs ; deux d'entre eux sont nouveaux : Ourida Sabet, qui a remplacé Monique Berger au stretching, et qui assure aussi du pilates à la place de Valérie Koehl, et Franck Devaux, qui a fait découvrir l'art du cirque aux enfants pendant les vacances de Toussaint.

21 activités très variées sont proposées à quelque 320 participants (à ce jour), sportives ou culturelles, et pour tous les âges : de la baby gym au yoga doux senior. Activités régulières à la semaine, mais aussi stages ponctuels, il y a de quoi se faire plaisir ! Seule l'activité "Italien" n'a pas pu démarrer, faute d'inscriptions suffisantes.

Quelques cours ont été regroupés pour optimiser le nombre de participants, d'autres sont d'ores et déjà complets. Si vous êtes intéressé(e)s par une activité, n'hésitez pas à vous manifester, il reste encore des places !

Le Foyer a dû renoncer à organiser l'exposition artisanale d'automne, qui devait se tenir fin octobre, pour les raisons sanitaires que l'on sait. Mais nous vous donnons rendez-vous à l'automne 2021...

La permanence du Foyer a lieu tous les mardis de 9h à 12h (hors vacances scolaires), salle derrière la mairie d'Armoys, à côté de la bibliothèque.
Tél. 06 51 13 72 36
mail : foyer.armoy.lelyaud@gmail.com

ECOLE DE MUSIQUE

L'école de musique intercommunale L'Echo du Haut Chablais a pu faire une rentrée dans de bonnes conditions en septembre dernier. Malgré un printemps compliqué avec la crise sanitaire, comme pour toutes les associations, les inscriptions aux cours de musique ont été nombreuses.

Cette année nous avons pu proposer un cours d'Eveil Musical aux enfants de 4 à 6 ans animé par Olivia. Ces ateliers musicaux sont basés essentiellement sur le ressenti corporel et sensoriel, c'est une belle découverte de la musique. Pour cette première année, les ateliers se déroulent le lundi à 17 h dans les locaux du groupe scolaire Armoys-Le Lyaud.

Les cours d'instruments individuels tels que le piano, la guitare, la basse, et la batterie ont pu, quant à eux, débuter normalement dans l'école de musique avec nos professeurs, Elisabeth, Florent, Florian et David.

Pour compléter ces enseignements individuels, nous avons pu ouvrir un atelier de musique actuelle où les élèves peuvent s'exercer et jouer en groupe, de leur instrument, tout en étant encadrés par un professionnel.

Ce bel élan musical a été à nouveau freiné par la deuxième vague de la COVID-19. Comme beaucoup d'activités dites "non essentielles", les cours collectifs

sont suspendus. Les cours d'instruments sont maintenus à distance grâce à une forte mobilisation des professeurs. Nous tâcherons de garder le lien autant que faire se peut. Des rattrapages seront éventuellement envisagés par la suite si nécessaire. Nous tenons à remercier d'ores et déjà, les mairies du Lyaud, d'Armoys et le département pour leur subventions et Antoine Brouze, pour l'organisation de cette école de musique.

Nous continuons d'espérer qu'au printemps prochain cette crise sanitaire sera derrière nous, que les élèves de l'école de musique pourront se retrouver pour à nouveau faire résonner le son de leur instrument dans nos beaux villages.



AS LE LYAUD-ARMOY

Après une saison 2019/2020 interrompue par la Covid en mars, le club est reparti pour une nouvelle saison 2020/2021.

Bonne nouvelle pour ce début de saison, l'équipe 1 monte en division supérieure (D3) et l'équipe 2 continue en (D5) : un effectif de 45 jeunes joueurs très motivés. Début de championnat, avec 4 victoires, 3 nuls et 1 défaite pour l'équipe 1^{ère}.

On compte 4 victoires et une défaite pour l'équipe 2. Après ce très bon début de saison, la Covid vient à nouveau stopper cet élan. C'est dommageable, mais la santé avant tout.

Merci à David Delanoy, coach de l'équipe 1^{ère}, et aux 4 vétérans du club qui ont pris l'équipe 2 en mains. C'est décourageant de stopper cette demi-saison prometteuse.

On espère un redémarrage au printemps.

Au niveau des jeunes du club, l'école de foot compte environ 90 enfants de 5 à 13 ans.

Merci aux éducateurs, entre 15 et 20 personnes suivant les horaires de travail, qui gèrent entraînements et matchs. Après 4 week-end de bonheur, saison interrompue.

Pour le groupement A.A.L.P (Armoys-Allinges- Le Lyaud-Perrignier) de 15 à 20 ans, il y a deux équipes U15, une équipe U17 et une équipe U20 qui jouent et s'entraînent en "turn over" sur les stades des 4 communes. Tout se passait bien avant ce nouvel arrêt.

Nouveau président pour le groupement, Christophe Miguët (Le Lyaud) qui souhaitait arrêter, a laissé sa place à Cyril Burdinat (Perrignier).

Au niveau trésorerie, le club risque de souffrir financièrement cette saison. Le tournoi de Pentecôte et la fête de l'été n'ont pas eu lieu cette année et c'est environ 30 000 euros qui ne rentreront pas dans les

caisses sur un budget de 75000 euros.

Heureusement, depuis de nombreuses années, nous avons mené une politique financière de sagesse, la saison 2020/2021 passera, mais il est vraiment souhaitable que l'on puisse reconduire nos belles manifestations l'an prochain !!!

Merci beaucoup aux deux communes de leur soutien dans ces moments difficiles, pour les subventions exceptionnelles de 2000 euros de la commune d'Armoys et les 3000 euros du Lyaud, ainsi que 1800 euros du Conseil Départemental, elles sont les bienvenues.

La Covid a transformé nos rapports, amené beaucoup d'aménagements, une nouvelle organisation, de nouveaux comportements. Respectons tous les consignes sanitaires en vigueur.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Louis Bel



Un grand bravo à Olivier Frossard, qui a obtenu la médaille d'or du district pour son investissement en tant que bénévole au club de foot d'Armoys-Le Lyaud.

Une présence en tout temps et une droiture exemplaire, qui font d'Olivier un des piliers de l'ASLA. C'est grâce à lui et tous les bénévoles, que l'association perdure et que enfants et parents peuvent vivre leur passion.

Encore bravo Olivier et merci pour cet engagement !

FESTIVAL DE THÉÂTRE D'ARMOY

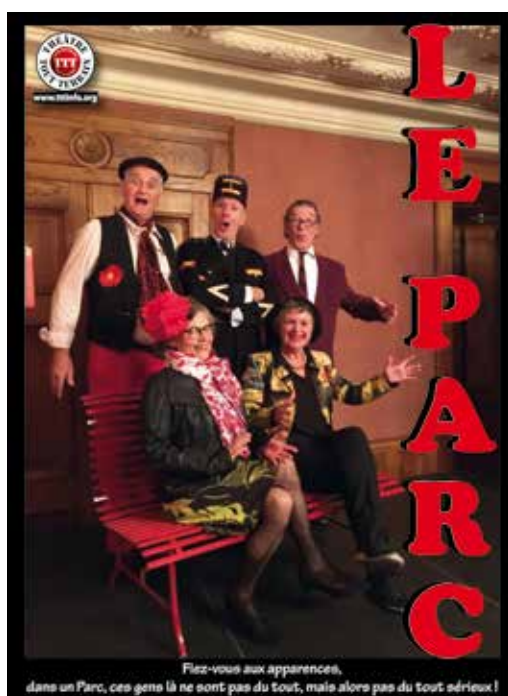
Très beau succès pour le Festival de Théâtre 2020. Un grand merci à toute l'équipe de bénévoles pour son efficacité, sa disponibilité et sa bonne humeur. Un grand merci à vous, vous avez été très nombreux à venir découvrir les 13 spectacles programmés durant ces 2 week-ends de février. Partage, convivialité, rencontres étaient encore d'usage et les souvenirs de cette 19^e édition nous laissent un goût de nostalgie...

Alors que sera février 2021 ?

Nous avons décidé de préparer ce prochain festival programmé les 19, 20, 21, 26, 27 et 28 février 2021. Tout dépendra bien sûr de l'évolution de cette crise et nous savons que le risque de tout annuler en dernière minute est réel.

Nous voulions que cette prochaine édition... la 20^e, soit exceptionnelle, unique... elle le sera, mais pas dans le sens que nous l'imaginons.

Afin de suivre l'évolution de ces préparatifs, nous vous invitons à consulter dès le début d'année 2021 notre site www.festival-theatre-armoy.fr



GOUTTES DE VIE

Association loi 1901 créée le 29 juin 1994

L'association de l'amicale des donneurs de sang volontaires et bénévoles d'Armoys-Le Lyaud fait partie des 2750 associations présentes en France réunies au sein de la fédération.

La vocation de ces associations est de promouvoir le don de sang et de sensibiliser la population au besoin quotidien des malades. Elle travaille en collaboration avec l'Établissement Français du Sang pour organiser les 5 collectes annuelles qui se tiennent dans les salles de réunion de la mairie du Lyaud, en février - avril - juillet - octobre et décembre.

Cette association, présidée par André VULLIEZ a pour but de réunir tous les donneurs de sang bénévoles, de maintenir et développer entre eux des relations amicales. Elle veille à l'éthique du don de sang : bénévolat, volontariat, anonymat et non profit des produits sanguins.

Pour 2021 les dates sont déjà fixées :

- 24 février
- 5 mai
- 21 juillet
- 29 septembre
- 22 décembre



TENNIS

Le tennis est un sport qui fait autant rêver les parents que les enfants, dès l'âge de 5 ans.

Notre association Tennis club Armoys Le Lyaud a pour double objectif de proposer l'apprentissage d'une activité sportive conviviale et d'animer la vie de nos villages par la pratique du tennis et ainsi favoriser la convivialité, le rapprochement de ses habitants.

La volonté de l'association : "apprendre en s'amusant". Les cours se déroulent le mercredi après-midi. Pour ceux qui commencent à jouer au tennis, prise de contact avec la raquette et apprentissage des règles de jeu et techniques de base (coup droit, revers, volée, service).

Vient ensuite l'amélioration de la technique ainsi que l'apprentissage des différences tactiques de

jeu, pour faire des matchs et se confronter aux autres tout en s'amusant.

Les installations comprennent 2 courts extérieurs accessibles aux membres des cours collectifs et adhérents de l'association.

Tarifs à l'année :

- 50 € pour une adhésion couple ou famille.
- 35 € pour une adhésion individuelle.

Pour tout renseignement et inscription :
gdtennis@hotmail.fr ou au 06 10 97 43 93

Guillaume Dupraz

CHASSE

Ouverture de la chasse en Haute-Savoie :
du 13 septembre 2020 au 17 janvier 2021.

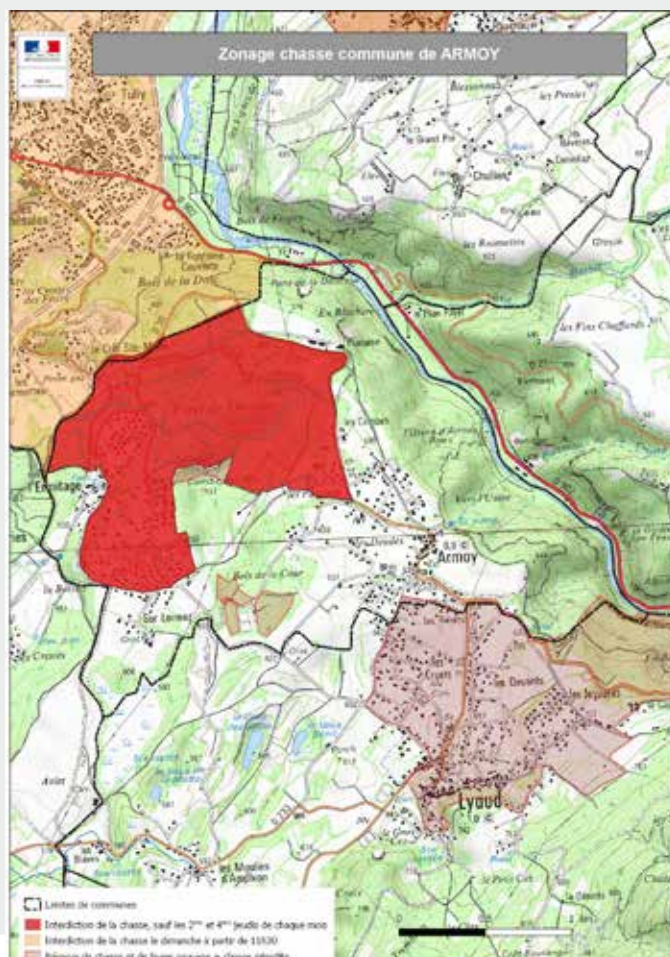
Jours de chasse à Armoys : mardi, jeudi, samedi,
dimanche et jours fériés

Attention, les dates et jours d'ouverture peuvent évoluer pour différentes raisons, pensez à vous informer régulièrement !

Pour toute question, n'hésitez pas à échanger avec nous : armoysvillage@gmail.com

La carte de zonage est disponible sur le site de la commune d'Armoys ou sur :
www.haute-savoie.gouv.fr

Vous pouvez également télécharger l'application sur votre smartphone, afin d'avoir les informations selon la commune, le jour et l'heure auxquels vous vous trouvez : Chasseco



Entre lac et montagne

Toi, la grande Dame,
qu'un blanc immaculé te couvre l'hiver
Tu t'imposes à moi
comme un phare s'impose aux marins
Toi la Dranse, dans un charivari
tes eaux grondent aux pieds des sapins verts
Et s'en vont rejoindre celui qui, chaque jour,
tel un ogre qui a faim,
Avale ton eau tourbillonnante et enchanteresse
Qu'il soit Lac de Genève ou Léman
de loin je le caresse

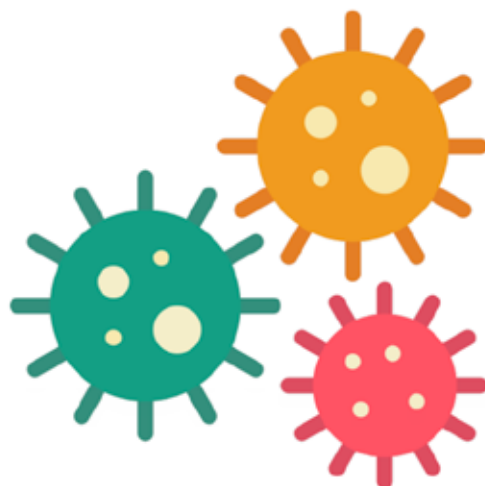
Toi, petit village, sis entre montagne et lac
De tes 639 m tu admires
cette nature luxuriante qui t'entoure
Ton église "Saint Pierre" du haut de son petit clocher
posé sur sa tour
Veille sur toi ancienne Plâtrière dont bonnes âmes
ont fait ressurgir ton habitacle
Et sur vous Oratoires St Joseph de Planaise,
de Lonnaz ou de Notre Dame de Salette
Que promeneurs, pêcheurs ou pécheresses
saluent en se signant ou d'un geste de la tête

MARTINE SIEGER, 2014



Décision individuelle Responsabilité collective !

**Cette année je me fais vacciner
contre la grippe**



« **Le vaccin n'est efficace qu'un an** »

VRAI

On admet que la durée de protection conférée par le vaccin ne va pas au-delà de 1 an. Une vaccination annuelle est donc nécessaire.

« **Le vaccin antigrippal ne fonctionne pas** »

FAUX

La vaccination est la meilleure protection contre la grippe et ses complications. Il permet aussi de réduire la gravité des symptômes si vous contractez la maladie et d'éviter de propager le virus autour de vous.

« **Le vaccin antigrippal est toxique** »

FAUX

Les vaccins antigrippaux qui vous sont proposés ne contiennent pas d'adjuvants et en particulier pas d'aluminium.

« **Le vaccin est moins efficace chez certaines personnes** »

VRAI

Chez les personnes âgées car leur système immunitaire fonctionne moins bien. Il est donc primordial que les professionnels de santé se vaccinent en plus des patients / résidents.

« **La grippe n'est pas une maladie grave** »

FAUX

La grippe a tué 12.000 personnes de plus de 65 ans mais aussi des plus jeunes. Les personnes les plus vulnérables sont plus à risque de développer des complications graves comme une pneumonie.

« **Le vaccin contre la grippe peut me rendre malade** »

FAUX

Il est composé de fragments inactivés de virus grippaux les plus courants. Il ne peut pas causer la grippe, car il ne contient aucun virus vivant.



COVID-19



Anthony GAY est nouvel arrivant au plateau de Lonnaz. Il gère l'entreprise "Aupa" qu'il a fondée lui-même en 2019. Son domaine d'activité est le tourisme et plus exactement, l'accompagnement en montagne pour tout public (adultes et enfants, valides et handicapés) toute l'année.

La pandémie du COVID19 a un impact très important sur le tourisme. Au niveau local et malgré une certaine reprise depuis le déconfinement, l'activité d'Anthony n'est pas épargnée.

Armoy : "Bonjour Anthony, et bienvenue à toi et à ta famille sur la commune. As-tu remarqué des changements au niveau de ta clientèle ou de la demande dans ton activité depuis la fin du confinement ?"

Anthony : "Il y a moins de demandes pour des excursions en montagne, notamment de la part de la clientèle étrangère. Surtout, les demandes effectuées proviennent de groupes déjà constitués, d'individus qui se connaissent. Je n'ai reçu aucune demande provenant par exemple d'un individu qui souhaite se joindre à une excursion sans en connaître les participants au préalable."

Armoy : "Quelles adaptations as-tu été obligé de mettre en place afin de poursuivre ton activité dans le contexte sanitaire actuel ?"

Anthony : "On se contente de respecter les distances et les gestes barrières, car le port du masque en rando, c'est compliqué.... Ceux qui sont seulement guides connaissent évidemment une baisse d'activité, mais il y a encore du boulot et avec un peu d'imagination et de flexibilité, il est encore possible d'attirer la clientèle avec des prestations innovantes."

Armoy : "Comment vois-tu la suite pour ton entreprise et au-delà pour ton secteur d'activité ?"

Anthony : "J'ai une clientèle d'habités et je propose des excursions vraiment adaptées, donc je ne souffre encore pas trop de la baisse d'activité généralisée. Après des semaines de confinement, mes clients sont contents de se retrouver en montagne. Cela étant, il faudra patienter avant de revoir ma clientèle asiatique notamment. Pour le reste, j'ai la chance d'avoir une activité secondaire sur laquelle m'appuyer."

Armoy : "Merci, Anthony. Nous te souhaitons bonne chance pour la suite."



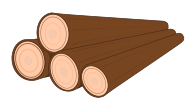
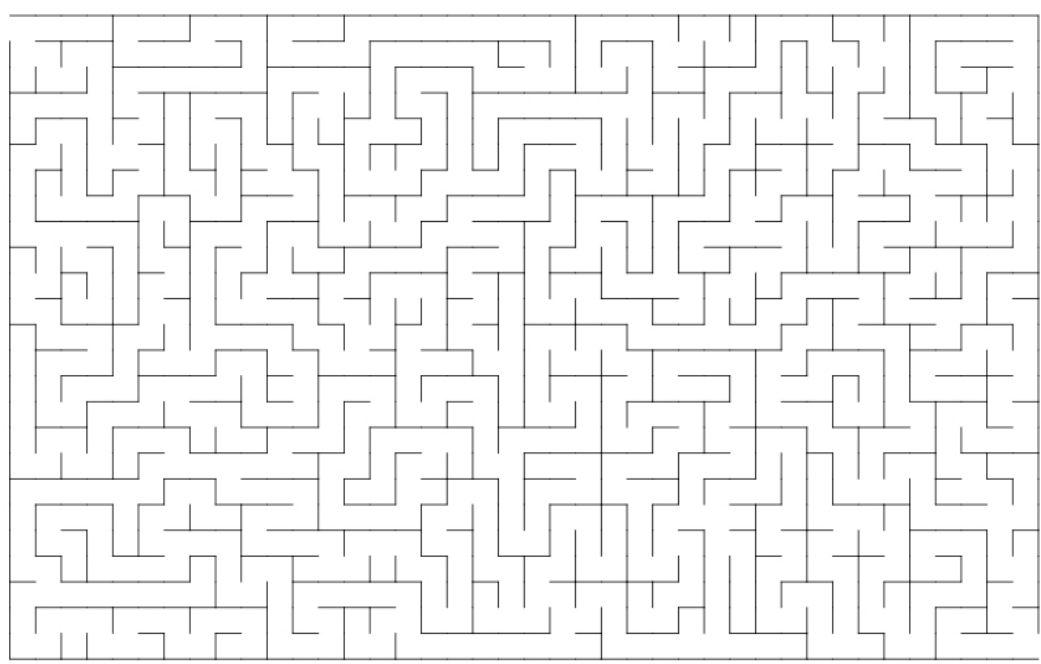
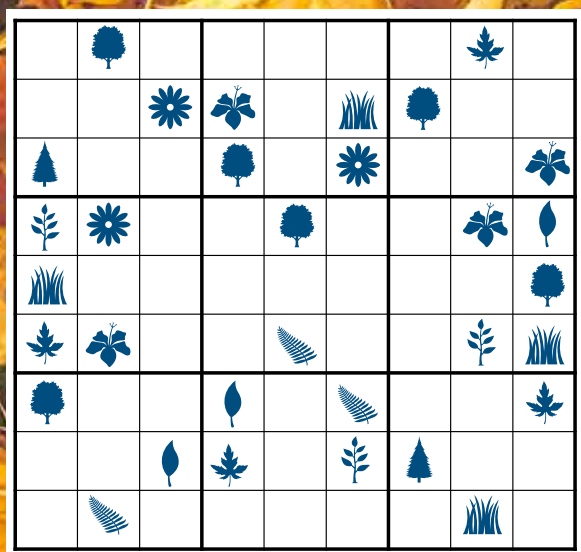
Juste pour vous...

LA PAGE JEUX

I N S E C T E E G L X M Z B
 F R É C O S Y S T È M E P I
 J E C S R D C M U C O C Y O
 L C R J R F I A Y B Q T V D
 N O A T E R L R K A A F R I
 I C P P S W K E U V C X I V
 C C A O P I L V U I Q W C E
 H I R I E C M C I R L T H R
 O N T S C T E P O E G B E S
 I E A E T R W J A M S V S I
 R L G A A O Z I W P P W S T
 I L E U W U D U S G M O E É
 W E C U E I L L E T T E S J
 V A B E I L L E Z E Q L A T

- | | | | |
|------------|--------------|---------|------------|
| abeille | biodiversité | mare | nichoir |
| coccinelle | compost | oiseau | partage |
| cueillette | eau | respect | richesse |
| fleur | insecte | vie | écosystème |

Réponse : ENVIRONNEMENT



Happyculteur

personne qui fait son miel à partir des petits bonheurs de l'existence.

Alain Créhange

État civil

NAISSANCES

GUILBERT Maxence
MAQUET Mathis
SEABRA Léo
MOUROUVIN Lenny
PARSY Adrian
SACCHET Timothé
GRAS Giulia
DONDINI Gianni
BOUNOIR Neyla
DECROUX Mila
ZIRA Leni
HESRY POIGNANT Antoine
LARGILLET MUDRY Morgane
MOREL-CHEVILLET Magalie
BONNETIN Mia
BITON Alice
BITON Zélie

MARIAGES

CODER Damien et DEPOTEX Marion
le 21/08/2020

ALVES Frédéric et CAYEN Céline
le 29/08/2020

DÉCÈS

NAZ René
4 février 2020 à Évian-les-Bains
PLANCHAMP Jeannine
5 février 2020 (née BOUCHET) à Évian-les-Bains
WILLAME Danielle
16 février 2020 (née LEBLOND) à Thonon-les-Bains
MARQUES Daniel
20 mars 2020 à Thonon-les-Bains
PARMENTIER Henri
16 avril 2020 à Thonon-les-Bains
FRANÇOIS Georges
21 mai 2020 à Thonon-les-Bains
VERCELLOTTI Michel
10 août 2020 à Armoy
GALLAY Serge
12 septembre 2020 à Lyon 8^e Arrondissement
BARRIO Xavier
9 novembre 2020 à Bron
FAVRE André
23 novembre 2020 à La Tour

LE CHALET
6 GÎTES EN PLEINE NATURE

Vue du chalet

Bernard et Anne-Marie PELLEIX

Lieu-dit "L'Ermitage"
74200 ARMOY
(à 3 km de Thonon)

Tél. 04 50 71 08 11
Fax 04 50 71 33 88
bpeillex@wanadoo.fr



FROMAGERIE
P'tit **GIROUD**

3565 Chef-Lieu - 74200 ARMOY
04 50 16 43 17
fromagerie.pitgitrouid@gmail.com



NEXT VISION
LA REFERENCE
IMAGE & SON

BOSE | Panasonic | marantz | SPECTRAL | B&W

5 Rue Marc Courriard 58 Avenue de Genève
74100 ANNEMASSE 74200 THONON LES BAINS
Tel : 04 50 36 37 88 www.nextvision.fr Tel : 04 50 73 38 05

Allianz 

Laetitia LOLLIOZ
Agent Général
06 01 32 21 73

1, av. du Vernay - 74200 THONON
Tél. +33 (0)4 50 71 01 43
lolloiz.thononlesbains@allianz.fr
Orias n°16006216

Certifié **KNX**

sarl **DANTONY ELECTRICITÉ** 

- Alarmes
- Interphone
- Domotique
- Automatisme de portails
- Chauffage électrique

129C, chemin de la Folatière, sur Lonnaz
74200 ARMOY - **Tél. 06 27 13 42 17**
dantony.electricite@yahoo.fr

BEL & MORAND
T.P.

Aspiratrice excavatrice
Copeaux, sciure, gravats, gravier, terre, sable, eau, ballast...

- Hauteur jusqu'à 15 m
- Diamètre jusqu'à 250 mm
- Distance jusqu'à 50 m

Contact

403 E, route de La Gare
Z.I. Mésinges - 74200 ALLINGES
TEL. 04 50 17 08 00 - Fax. 04 50 17 08 01
E-Mail : szbmt@wanadoo.fr



 **Laetitia OLLIVIER**
Expert Comptable

Société d'expertise comptable

Rés. "Le Moulin" - 40, route des Blaves - Noyer
74200 ALLINGES

Tél. 04 50 76 26 38 - Port. 06 84 67 21 96
lcmcompta@orange.fr

Merci à vous tous !

Le **meilleur** pour le sport

Un monde de vélo conseillé par des pros. Le sport ... mais pas que. Montez haut, libérez vous des contraintes.

ANTHY / LÉMAN - Espace Léman 3
OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI

 **Cabinet MIDROIT...**

www.midroit-expertises.fr

Vous êtes un particulier

- ✓ Vous vendez / vous louez... Des diagnostics obligatoires sont à réaliser (Amiante, Métré, Plomb, Performance Energétique, Electricité, Gaz)
- ✓ Réparations câbles chauffants
- ✓ Infiltrométrie / Test d'étanchéité à l'air / attestation RT 2012

Et bien d'autres prestations,
Renseignez-vous au 04 50 71 16 36 ou sarl.midroit@wanadoo.fr

Vous êtes une entreprise

Industrie / ERP
Contrôles réglementaires obligatoires

- ✓ Installations électriques et gaz
- ✓ Engins de levage
- ✓ Thermographie infrarouge

Bella'Pizza
et Empanadas



1, rue des Ursules - THONON
04 50 71 97 27
ouvert 7j/7 de 11 h 30 à 14 h 00 et de 18 h 00 à 22 h
le vendredi et samedi jusqu'à 22 h 30

6, rue de l'Eglise - EVIAN
04 50 49 75 02
ouvert 7j/7 de 11 h 30 à 14 h 00 et de 18 h 00 à 22 h
le vendredi et samedi jusqu'à 22 h 30

571, route de Bonnatrait
SCIEZ-BONNATRAIT
04 50 72 12 94
ouvert 7j/7 de 11 h 30 à 14 h 00 et de 18 h 00 à 22 h
le vendredi et samedi jusqu'à 22 h 30

3565 Chef-Lieu - ARMOY
06 10 66 28 31
ouvert du mercredi au dimanche soir uniquement
de 18 h 00 à 21 h 30 - le vendredi et samedi jusqu'à 22 h 00

10 PIZZAS ACHETÉES = 1 € OFFERT !!
WWW.BELLA-PIZZA.FR

le Clos des Champs

Location de chambres
Studios et appartements meublés

M^r et M^{me} Coloud
3562, Chef lieu
74200 ARMOY

Tél. 04 50 17 33 74
Port. 06 80 89 31 10
le-clos-des-champs@orange.fr

Vos Ongles et moi

Prothésiste Ongulaire à domicile
74200 ArmoY
06 04 00 12 79





FILLION
IMPRIMERIE

TABAC PRESSE LOTO PMU

CATHERINE & MICHEL
1200, route de Noyer
74200 ALLINGES

Tél. 04 50 73 98 58
presseservice@orange.fr



Gillet Fleurs

9 avenue de Champagne
74200 THONON-LES-BAINS
Tel : 04 50 71 01 33
Fax : 04 50 26 59 22
gilletfleurs@wanadoo.fr

ossature bois
charpente
couverture

FAVRAT
construction bois

particuliers
entreprises
collectivités

Ensemble, construisons l'avenir



84, route du Lac - 74550 ORCIER - Tél. 04 50 73 91 23 - info@favrat.fr
www.favrat.fr



ARMY GARAGE
RENAULT expert

George & Carrosserie Monzon Meunier snc
3411 rue Comtes - 74200 ARMOY (A) - Tél. +33 04 50 73 94 55
Email : george@armygara.fr

LES PRODUCTEURS
DE
Nos Fermes du Chablais

VOUS ACCUEILLENT DANS LEUR MAGASIN AU

463 Route des Blaves à Allinges

DU LUNDI AU SAMEDI DE 9 H À 19 H

04 50 16 43 24 / 09 63 59 43 24
fermeschablais@hotmail.com
www.nos-fermes-du-chablais.fr



L'Echo des Montagnes
HÔTEL - RESTAURANT

Valérie & Stéphane Harriot
3516 Chef-Lieu 74200 ARMOY

TÉL : +33 (0)4 50 73 94 55
resa@echodesmontagnes.fr
www.echodesmontagnes.fr



Le D'JOSS Bar

13 rue de la mairie - 74200 le Lyaud
Tél : 04 50 73 38 46

Restauration le midi : du lundi au samedi
Restauration le soir : vendredi & samedi
Dépôt de pain - Presse



Méchoui des Savoie
Traiteur à domicile

Vincent Meunier
74200 Le Lyaud
mechouidessavoie.com
Portable 06 11 87 74 63

- Réceptions, Mariages
- Baptêmes, Anniversaires
- Repas d'entreprise...

LA FERME DE TROSSY

FABRICATION FERMIERE DE
REBLOCHON, ABONDANCE, TOMME & RACLETTE

90, route de Trossy - 74200 LE LYAUD - Tél./Fax 04 50 70 57 19
www.lafermedetrossy.com



EUROPE SIGNALÉTIQUE

MAGASIN DE VÊTEMENTS PROFESSIONNELS
MARQUAGE ROUTIER
PANNÉAUX DE SIGNALISATION
MOBILIER URBAIN

ZI DES GRANDES TEPPES
74550 PERRIGNIER

Société d'Installation et de Production d'Énergie

S.I.P.E.

Construction réseaux électriques
Travaux souterrains et aériens - Eclairage public
Location de groupes électrogènes

Z.A.C. du Larry et 3, route d'Armoiy
74200 THONON-LES-BAINS

Tél. 04 50 81 90 32 - Tél./Fax 04 50 81 40 24
E-mail : sipe.societe@wanadoo.fr

DOMIAL
Électroménager, image et son

DÉPANN'MÉNAGER

94, rue du Sanjhon
74200 LE LYAUD

Tél. 04 50 73 99 94
pellieux.l@wanadoo.fr



SwissLife **Éric VUAGNAT et son Equipe**
GÉRON'S VOTRE AVENIR

Toutes solutions d'assurances
Particuliers et Professionnels

10, av. du G^{al}-de-Gaulle - 74200 THONON
Tél. 04 50 71 65 75
chablais@agence-swisslife.fr n° ORIAS 07006421



La Calèche
Chez Deville
BOULANGERIE - PATISSERIE

THONON 8, Bd Carnot - ARMOY Chef-lieu
04 50 71 16 93 04 50 73 94 58

Boucherie d'Armoiy

Boucherie - Charcuterie - Traiteur

Benoit Favier-Bosson
3565 Chef-lieu - 74200 Armoiy - Tél 04 50 17 49 91

Pompes Funèbres Chablaisiennes
MERCIER

SALONS FUNÉRAIRES • SALLE DE CÉRÉMONIES
INHUMATION - CRÉMATION • MARBRERIE

2, rue Charles-Buet
THONON-LES-BAINS

04 50 26 53 04
pfch@wanadoo.fr
pompesfunebreschablaisiennes.com

PARTNER CHAUFFAGE

**DÉPANNAGE
INSTALLATION**

Z.A. du Gotay - 74500 LARRINGES
Tél. 04 50 70 58 81

FINÉLEC
ÉLECTRICITÉ

INSTALLATIONS - DÉPANNAGES - SERVICES

SARL P. FILLON & C. NÉPLAZ

29, rue de la Mairie - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 26 30 62 - Fax 04 50 26 61 93
finelec.74@wanadoo.fr



SAS Électricité & Travaux Publics DEGENÈVE

Canalisations électriques et télécommunications
Terrassements et VRD
Entretien des réseaux d'éclairage extérieur

285, route du Col de Terramont - 74470 LULLIN
Tél. 04 50 73 81 64
E-mail : degeneve.electricite@orange.fr

PETITJEAN

Christophe SARL
Ferblanterie
Cuivrerie

5, chemin de la Rive - 74200 Thonon les Bains
Tél. 04 50 72 99 58 - Fax 04 50 81 83 91 - Port 06 03 82 60 14
télé 443 522 511 000 15



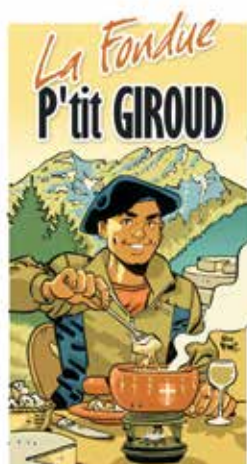
G. DUBOULOZ
1 ENSEIGNE - 2 MAGASINS

Le Bricolage
Magasin Avenue Jules Ferry
74200 THONON
Tél. 04 50 71 14 65
Fax. 04 50 71 14 28

La Décoration
Magasin ZAC du Larry
74200 MARIN
Tél. 04 50 71 36 92
Fax. 04 50 70 27 81

FROMAGERIE

3565, Chef-Lieu - 74200 Armoiy



BOUCHERIE D'ARMOY

04 50 17 49 91

Ouvert du mardi au samedi de 7h à 12h30 et de 15h à 19h.

La carte pour les fêtes est arrivée !



VIVAL

04 50 73 98 22

Ouvert du mardi au samedi de 7h30 à 12h30 et de 15h à 19h et le dimanche de 7h30 à 12h.

VIVAL fait également point-relais. Pensez à vous offrir une douceur en venant chercher vos colis !



BELLA PIZZA

300, chemin Rural d'Armoiy au Chanal - 74200 Armoiy.
06 10 66 28 31

Ouvert du mercredi au dimanche de 18h à 21h30.
Vente à l'emporter de pizzas.



BOULANGERIE

Ouvert du mardi au samedi de 7h à 12h30 et de 15h à 19h et le dimanche de 6h30 à 12h.



Nos voisins les lyaudins :

D'JOSS BAR

13, rue de la Mairie

74200 Le Lyaud

04 50 73 38 46

Bar, restauration, vente à l'emporter...

Le point de poste est également un des services proposés, à deux pas d'Armoiy, pensez-y !



LE MARCHÉ du Lyaud tous les samedis matins, avec des produits locaux.

Et bientôt, plus encore...

Pensez à vos commerçants pour les fêtes et suivez-les sur leurs pages Facebook afin de ne rien rater !



PLANTATION EN LIMITE DU DOMAINE PUBLIC

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire) qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Certaines propriétés riveraines ou voisines de croisements, virages ou points dangereux, peuvent être frappées de servitudes destinées à assurer une meilleure visibilité (article L114-1).

Rappel

PLANTATION EN LIMITE DE DEUX PROPRIÉTÉS

Une distance minimum est imposée pour les plantations par rapport à la limite de propriété (article 671 du Code Civil) :

- 0,50 m pour les végétaux dont la hauteur ne dépasse pas 2 m ;
- 2 m pour les arbres et arbustes dont la hauteur dépasse 2 m.

En cas de non-respect des règles de distance, le voisin pourra demander l'arrachage des arbres (article 672 du code Civil).

Dans tous les cas, le voisin peut exiger qu'aucune branche ne se développe au-delà de la limite de propriété (article 673 du Code Civil).

TRANSPORTS

111 THONON-LES-BAINS ▷ BELLEVAUX					
N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous					
JOURS DE FONCTIONNEMENT	LM Me JV	LM Me JV	LM JV	LM JV	LM Me JV
PÉRIODE SCOLAIRE	•	•	•	•	•
VACANCES SCOLAIRES		•			•
THONON-LES-BAINS Place des Arts	07:25	12:20	16:10	17:30	18:15
THONON-LES-BAINS Crêt Sainte Marie	07:38	12:28	16:20	17:40	18:23
ARMOY Les Passieux	07:39	12:29	-	17:41	-
ARMOY Chef Lieu	07:40	12:30	16:22	17:42	18:25
LE LYAUD Champ Dunant	-	12:32	-	-	18:30
REYVROZ Chef Lieu École	07:55	12:42	16:29	17:49	18:40
VAILLY Chef Lieu	08:00	12:45	16:32	17:52	18:45
VAILLY Sous La Côte - Arrêt SIVOM	-	12:47	16:35	17:55	18:46
VAILLY Sous La Côte - Arrêt HLM	08:03	-	-	-	-
LULLIN Chef Lieu	-	12:50	16:40	18:00	18:50
VAILLY Le Lavouet	08:05	12:51 ⁽²⁾	-	18:06 ⁽²⁾	18:52
BELLEVAUX Chef Lieu	08:15	13:00 ⁽²⁾	-	18:15 ⁽²⁾	18:55
BELLEVAUX Les Mouilles	-	13:00 ⁽³⁾	-	18:10	-

L : LUNDI - M : MARDI - Me : MERCREDI - J : JEUDI - V : VENDREDI

Pas de service le samedi, le dimanche et les jours fériés.

(2) arrêt desservi par un autre véhicule durant la période scolaire.

(3) arrêt desservi uniquement le mercredi durant la période scolaire.

Vous pouvez consulter les conditions générales de vente et de transport à bord des autocars.

111 BELLEVAUX ▷ THONON-LES-BAINS							
N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous							
JOURS DE FONCTIONNEMENT	LM Me JV	LM Me JV	LM Me JV	LM Me JV	Me	LM Me JV	LM JV
PÉRIODE SCOLAIRE		•	•	•	•	•	•
VACANCES SCOLAIRES	•					•	
BELLEVAUX Les Mouilles	-	-	06:45	-	-	-	-
BELLEVAUX Chef Lieu	06:50	06:50	-	07:55	11:45	13:40	16:55 ⁽¹⁾
VAILLY Le Lavouet	06:56	06:56	-	07:58	11:53	13:48	17:03
LULLIN Chef Lieu	06:58	-	06:55	08:00	-	13:50	-
VAILLY Sous La Côte - Arrêt HLM	-	06:58	-	-	11:57	-	17:07
VAILLY Sous La Côte - Arrêt SIVOM	07:01	-	07:02	08:03	-	13:52	-
VAILLY Chef Lieu	07:03	07:00	-	08:05	11:58	13:55	17:08
REYVROZ Chef Lieu École	07:08	07:02	07:06	08:10	12:03	14:00	17:13
LE LYAUD Champ Dunant	07:18	-	-	08:20	-	14:06	-
ARMOY Chef Lieu	07:20	-	-	08:25	12:10	14:10	17:20
ARMOY Les Passieux	07:21	07:12	-	08:25	12:11	14:12	17:21
THONON-LES-BAINS Crêt Sainte Marie	07:22	-	07:14	08:26	12:12	14:13	17:22
THONON-LES-BAINS Lycée Versoie	-	-	-	08:40	-	-	-
THONON-LES-BAINS Place des Arts	07:30	07:30	07:30	08:45	12:15	14:20	17:25

L : LUNDI - M : MARDI - Me : MERCREDI - J : JEUDI - V : VENDREDI

Pas de service le samedi, le dimanche et les jours fériés.

(1) Départ du collège de Bellevaux

*Sur présentation d'une carte d'invalidité.

La tarification Décl'ic' ne s'applique pas à l'intérieur des ressorts territoriaux indiqués dans le guide des transports en Haute-Savoie.

L'utilisation de la carte Décl'ic' Chablais est autorisée sur la ligne 111 pour les déplacements internes au ressort territorial de Thonon Agglomération.

Vous pouvez consulter les conditions générales de vente et de transport à bord des autocars.

C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Il peut vous renseigner sur les démarches administratives concernant l'aide sociale (aide alimentaire, logement, perte d'autonomie).

Un rendez-vous peut être pris en mairie en vue d'une visite à votre domicile.

CONSTRUCTIONS

Il est rappelé que tous types de travaux (clôture, abri, piscine,...) nécessitent une demande d'autorisation préalable en Mairie.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ARMOY

Nous envisageons de l'ouvrir à nouveau en mode "Drive".

Tél. 04 50 70 57 68

Horaires d'ouverture :

lundi 14h - 18h

mercredi 14h - 17h30

vendredi 16h30 - 18h30

samedi 10h - 12h

SIVOM (SERVICES TECHNIQUES, AFFAIRES SCOLAIRES, CANTINE ET GARDERIE)

Tél. 04 50 73 97 84 - Fax 04 50 70 56 53

Mail : armoy-le-lyaud.sivom@wanadoo.fr

ÉCOLES

École élémentaire et maternelle :

Madame Cathy CHIFFLET, Directrice : 04 50 70 54 52

ENEDIS (DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ)

08 10 33 32 74 ou 30 74

DÉCHETTERIE D'ALLINGES

Lundi, mercredi, vendredi, samedi
8h - 11h45 / 13h30 - 17h30

mardi : 8h - 11h45 / 13h30 - 18h

Fermeture hebdomadaire le jeudi, le dimanche et les jours fériés.

<https://www.thononagglom.fr/53-dechetteries.htm#par1443>

Mail pour tout échange avec l'équipe municipale
armoyvillage@gmail.com

NUMÉROS UTILES

POMPIERS : 18

SAMU : 15

GENDARMERIE : 04 50 36 11 02
(Bons-en-Chablais)

Centre hospitalier : 04 50 83 20 00

Pôle Santé Armoys :

• Cabinet de kinésithérapie :
Thierry Coupeau : 04 50 73 78 53

• Orthophoniste :

Marielle Bluteau : 06 45 54 88 53

• Cabinet infirmier d'Armoys :

Johanna Gauch et Pascal Garino :
06 21 21 80 91

• Masseur-kinésithérapeute :

Sylvie Beck-Mottet - Soins à domicile
06 78 86 68 60

SOS médecin : 3624

COVID-19 : armoycovid19@gmail.com

